

DISPOSITIFS MÉDICAUX : À TOUTE CHOSE, MALHEUR EST BON...

Le scandale sanitaire en France des implants mammaires de marque PIP a provoqué un véritable séisme à travers le monde. Plus de 300 000 femmes, ayant bénéficié de mammoplasties faisant appel à ces prothèses défectueuses, attendent aujourd'hui avec angoisse leur explantation.

Les marocaines s'étaient crues à l'abri d'une telle catastrophe, d'autant plus que le ministère de la Santé avait affirmé, le 27 décembre 2011 dernier, dans un communiqué, la non-utilisation d'implants de ce type au Maroc. Mais ni ce communiqué, ni les déclarations du Docteur Kamel Iraqi Houssaini, président de la SMCPRE ⁽¹⁾ ni celles du Docteur Salaheddine Slaoui, spécialiste en chirurgie esthétique, n'ont eu raison du scepticisme des professionnels de la santé, qui connaissent, mieux que quiconque, le manque de maîtrise de la traçabilité des dispositifs médicaux au Maroc.

D'ailleurs leurs craintes n'ont pas tardé à être consolidées par d'autres déclarations émanant de chirurgiens plasticiens, qui eux, nous ont informé que des implants PIP avaient bel et bien été utilisés au Maroc. Suite à ces nouvelles informations contradictoires, le nouveau ministre de la Santé, le Professeur Houcine Louardi, qui vient d'hériter de ce dossier brûlant, a convoqué une réunion au cours de laquelle ont été confirmées l'importation et la pose d'implants PIP au Maroc, en 2005.

Tout en saluant la réactivité, le courage et la justesse des décisions prises par le nouveau ministre de la Santé, on ose espérer que son département tirera des leçons de cette valse de déclarations contradictoires, afin d'éviter qu'à l'avenir, des dénis similaires n'aient de lourdes conséquences sur la santé des patients.

Il est à rappeler qu'on aurait pu faire l'économie de cette polémique si l'administration avait porté une oreille bienveillante aux demandes incessantes des professionnels de santé, quant à la promulgation de textes de loi réglemant l'import et la commercialisation des dispositifs médicaux. Précisons, que depuis la publication de la loi 17-04 en 2006, ces derniers attendent toujours la promulgation du décret relatif aux dispositifs médicaux (DM).

Ces mêmes professionnels de la santé trouvent très préoccupant, que des produits aussi sensibles que les DM, ne soient pas soumis à contrôle, à l'instar des médicaments. On l'"a échappé belle", cette fois-ci, du fait que très peu de femmes ont eu recours aux implants mammaires PIP, mais on peut imaginer aisément l'ampleur d'une telle catastrophe si par exemple, des seringues non conformes avaient inondé le marché marocain. Et ne perdons pas de vue, d'autre part, que même des DM aux normes peuvent voir leur qualité se détériorer à la suite d'un transport ou d'un stockage inapproprié.

Espérons en conclusion que cette affaire débouchera enfin sur la promulgation de textes de loi permettant un encadrement de l'utilisation des DM ainsi qu'une maîtrise sans faille, de la traçabilité de ces produits de santé hautement sensibles.

(1) Société Marocaines de Chirurgie Plastique Reconstructive et Esthétique

Abderrahim Derraji

